



Compte rendu de Conseil Municipal

Séance du 12 décembre 2016

Nombre

de Membres en exercice

de Présents

date de la convocation : le 5 décembre 2016

de Votants

L'an deux mil seize, le douze décembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué s'est réuni en assemblée ordinaire au nombre prescrit par la loi, à la Mairie de Bonnétable, sous la présidence de Monsieur Jean Pierre VOGEL, Sénateur-Maire.

Présents : M. VOGEL Jean Pierre, Sénateur-Maire, M. GODET Alain, Mme BELLANGER Geneviève, M. CORBIN Patrick, Mme GUILLOPE Rose-Marie, M. LEMONNIER Thierry, Mme LECAS Amélie, Mme PLEVER Marie Laure, M. BARRE Frédéric, M. FERRAND Jean-François, Mme JARRY Laëtitia, M. AVENARD Jean-François, M. BALLU Lionel, Mme RENVOISE Annick, Mme PEYRAUD Chantal, Mme GOUPIL Micheline, M. TORTEVOIS Jean Louis, Mme CORMIER Claudine, M. BLOT Alain, Mme CHARTRAIN Catherine, M. CRAYON Patrick.

Absents ayant donné procuration : Mme REBRASSE Dominique à M. VOGEL Jean Pierre, M. YVON Pascal à M. Alain BLOT

Absents ou excusés : Mme DAVID Marie-France, Mme ROUSSELET Rose-Marie, M. LECESVE Loïc et M. TOURNET Bernard

Secrétaire de Séance : M. TORTEVOIS Jean Louis

Ordre du jour :

- Approbation du compte rendu du 24 novembre 2016
- Assainissement : attribution du marché de mise à niveau du déversoir d'orage principal du réseau de collecte des eaux usées de la Commune
- Personnel : Mise à disposition d'un agent auprès du syndicat intercommunal d'adduction d'eau potable de la région Vive Parence.
- Finances :
 - o autorisation ouverture de crédits pour 2017
 - o demande de subvention CAF pour l'école maternelle
 - o RASED : demande de participation aux communes
- Fusion des Communauté de Communes :
 - o Présentation des impacts de la fusion en terme budgétaire
 - o désignation des délégués communautaires à compter du 1^{er} janvier 2017.
- Marchés publics : éclairage extérieur de la salle Mélusine, enlèvement de la toiture des toilettes extérieures de la salle saint Sulpice, mise en place de bornes pour le stationnement règlementé place du marché.
- Affaires et questions diverses

Le compte rendu de la séance du 24 novembre 2016 est approuvé à l'unanimité



1) Assainissement

M. Vogel présente au conseil municipal un diaporama sur le marché de mise à niveau de déversoir d'orage, réalisé par le cabinet Label Eau ingénierie.

DELIBERATION N° 2016- 211 ATTRIBUTION DU MARCHE DE MISE A NIVEAU DU DEVERSOIR D'ORAGE

Après avoir pris connaissance du rapport d'analyse des offres établi par Label Eau et Ingénierie, le Conseil Municipal :

- *décide de retenir la prestation supplémentaire éventuelle,*
- *valide le classement des offres proposé,*
- *décide d'attribuer le marché au groupement d'entreprises SAUR – SOMARE,*
- *décide de retenir l'offre variante, d'un montant, prestation supplémentaire éventuelle comprise, de 170 450,00 € HT.*

Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer le marché correspondant, à prendre toute décision concernant son exécution et son règlement, ainsi que toute décision concernant ses avenants éventuels, qui n'entraîneraient pas une augmentation supérieure à 10% du montant du contrat initial.

DELIBERATION N° 2016-212 CONVENTION DE REJETS INDUSTRIELS ENTRE LA SARL Charcuterie Ruel Boulvert et le SERVICE D'ASSAINISSEMENT

Monsieur le Sénateur-Maire rappelle que la Charcuterie RUEL ne peut déverser ses rejets d'eaux usées autres que domestiques directement dans le milieu naturel du fait de leur qualité et ne dispose pas des installations adéquates permettant un traitement suffisant.

En conséquence, il lui faut établir une convention avec le service d'assainissement afin de déverser ses eaux usées autres que domestiques dans le réseau public.

A ce jour, les flux et concentrations des matières polluantes indiqués dans la convention signée le 16 juin 2014, ne correspondent plus et doivent faire l'objet d'une modification.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, DECIDE d'autoriser Monsieur le Sénateur-Maire à signer une nouvelle convention de rejets industriels avec la Charcuterie RUEL.

2) Personnel

DELIBERATION N° 2016-213 CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL – SIAEP de la région Vive Parence

Il convient d'établir une convention de mise à disposition de personnel entre la Commune de Bonnétable et le Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable de la région de la Vive Parence concernant un adjoint technique Principal 2ème classe pour une durée d'1 an reconductible à compter du 1er janvier 2017.

Cette mise à disposition a reçu un avis favorable du Centre de Gestion suite au passage en Comité Technique Paritaire le 14/10/2016. Conformément à la convention, le temps passé par les agents sera refacturé au Syndicat.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, autorise M. le Sénateur-Maire à signer l'ensemble des documents lié à cette mise à disposition de personnel.

3) Finances



DELIBERATION N° 2016-214 AUTORISATION D'OUVERTURE DE CREDITS D'INVESTISSEMENT EN 2017

Après avoir délibéré et conformément à l'article L 1621-1 du CGCT, le Conseil municipal **AUTORISE** Monsieur le Sénateur-Maire à engager, liquider et mandater les dépenses dans la limite du quart des crédits inscrits à la section d'investissement en 2016, sur les budgets de la Commune et du service assainissement, crédits qui seront repris dans lesdits budgets en 2017.

BUDGET DE LA COMMUNE

CHAPITRE	Crédits ouverts 2016	¼ dépenses
Chapitre 20 – immobilisations incorporelles Article 2051 - Concessions	24 000 €	6 000 €
Chapitre 204 – Subventions d'équipement Article 204132 – Subventions d'équipement	72 000 €	18 000 €
Chapitre 21 – Immobilisations corporelles		
Article 2111- Terrains	55 000 €	13 750 €
Article 2113 – Terrains aménagés	35 000 €	8 750 €
Article 2128 – Autres aménagements	3 300 €	825 €
Article 21311- Travaux Hôtel de ville	3 855 €	963 €
Article 21316 – Equipements cimetière	10 000 €	2 500 €
Article 2138 – Autres constructions	3 500 €	875 €
Article 2152 – Installations de voirie	39 266 €	9 816 €
Article 21534 – Réseaux électrification	101 000 €	25 250 €
Article 21568 – Autre matériel défense civile	139 085 €	34 771 €
Article 21578 – Autre matériel voirie	20 000 €	5 000 €
Article 2158 – Autres matériel technique	11 067 €	2 766 €
Article 2182 – Matériel de transport	36 000 €	9 000 €
Article 2183 – Matériel bureau, informatique	30 986 €	7 746 €
Article 2184 – Mobilier	28 915 €	7 228 €
Article 2188 – Autres immobilisations	98 411€	24 602 €
Chapitre 23 – Immobilisations en cours		
Article 2313 – Constructions	323 412 €	80 853 €
Article 2315 – Installations techniques	35 000 €	8 750 €
Opération 110 – 2313 – Travaux écoles	66 900 €	16 725 €
Opération 120 – 2315 – Parking St Nicolas	131 369 €	32 842 €
Opération 30 – 2315 – Abords mairie	268 000 €	67 000 €

BUDGET ASSAINISSEMENT

Chapitre 23 – Immobilisations en cours Article 2315 – Installations techniques	248 131 €	62 032 €
Chapitre 041 – Opérations patrimoniales Article 2762 – Créances sur transfert TVA	50 000 €	12 500 €

M. le Sénateur Maire laisse ensuite la parole à Mme Guillopé afin de présenter une demande de subvention d'investissement auprès de la CAF de la Sarthe pour l'acquisition de matériels, mobiliers et jeux pour la garderie et TAP de l'école maternelle.

DELIBERATION N° 2016-215 DEMANDE DE SUBVENTION ACCUEIL PERISCOLAIRE MATERNELLE – CAF DE LA SARTHE

Dans le cadre de son conventionnement avec la Caf de la Sarthe concernant son accueil périscolaire (garderie) à l'école maternelle, la commune peut prétendre à une aide financière sous forme de subvention.

Afin de pouvoir aménager et développer son accueil auprès des enfants, il est proposé de faire l'acquisition de mobilier, de jeux et de jeux de cours pour un total de 14 632,10 € HT.

	Montant des dépenses H.T.
Commune	10 242,47 €
CAF (30%)	4 389,63 €
Total	14 632,10 €

Le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte le plan de financement ci-dessus et autorise M. le Sénateur-Maire à demander une subvention d'un montant de 4 389,63 € HT (soit 30% des dépenses) auprès de la CAF de la Sarthe pour l'achat de jeux et mobilier pour la garderie et les TAP de l'école maternelle.

4) Fusion des Communautés de Communes

M. Vogel rappelle la fusion de la Communauté de Communes Maine 301 avec le Pays Marollais et le Saosnois à compter du 1^{er} janvier 2017. A ce titre, il présente deux diaporamas concernant :

- l'état des lieux comparatifs des communautés et impacts fiscaux
- les impacts de la fusion sur la fiscalité, la DGF, le FPIC et projections financières du nouvel EPCI

A l'issue de cette présentation, M. Vogel informe l'assemblée que la Commune de Bonnétable disposera désormais de 8 sièges de conseillers communautaires au lieu des 9 existants.

Il est donc nécessaire de procéder à l'élection des 8 conseillers communautaires.

DELIBERATION N° 2016-216 ELECTION DES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES

Avant de procéder à l'élection, Mme Amélie LECAS est désignée comme secrétaire et M. Alain BLOT et Jean-François AVENARD comme assesseurs.

Le prochain conseil communautaire sera composé de 78 délégués dont 8 représentants la Commune de Bonnétable contre 9 aujourd'hui.

Dans les communes de 1000 habitants et plus, si la Commune perd des sièges, les nouveaux conseillers communautaires sont élus par le conseil municipal parmi les conseillers communautaires sortants, au scrutin de liste à un tour, conformément à l'article L 5211-6-2-c du CGCT.

M. le Sénateur Maire fait ensuite un appel à candidature.

M. Blot, informe l'Assemblée qu'il ne souhaite pas présenter de liste et ne se porte donc pas candidat.

M. Vogel présente ainsi la liste des 8 noms suivante :

- M. VOGEL Jean Pierre
- Mme GUILLOPE Rose-Marie
- M. GODET Alain
- Mme BELLANGER Geneviève
- M. LEMONNIER Thierry
- Mme PLEVER Marie-Laure
- Mme JARRY Laetitia
- M. FERRAND Jean-François

Après avoir procédé au vote, les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins : 23

Suffrage exprimés : 23

Résultats : 23 voix pour la liste conduite par M. Vogel.



A l'issue de ce scrutin sont donc déclarés élus conseillers communautaires de la Commune de Bonnétable au sein de la nouvelle Communauté de Communes à compter du 1^{er} janvier 2017 :

- M. VOGEL Jean Pierre
- Mme GUILLOPE Rose-Marie
- M. GODET Alain
- Mme BELLANGER Geneviève
- M. LEMONNIER Thierry
- Mme PLEVER Marie-Laure
- Mme JARRY Laetitia
- M. FERRAND Jean-François

5) Marchés publics

Suite à l'acquisition du corvette's café et de l'ancienne poste, il est nécessaire de mandater un maître d'œuvre afin de travailler sur ce projet.

DELIBERATION N° 2016- 217 MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR L'AMENAGEMENT DE LA PLACE DES HALLES ET DU PARKING SUR LE SITE DE L'ANCIENNE POSTE

Dans le cadre des travaux d'aménagement de la place des halles et de l'ancienne poste, il est nécessaire de conclure un contrat avec un cabinet pour une mission de maîtrise d'œuvre.

Après avoir délibéré le Conseil municipal à l'unanimité DECIDE de confier la mission de maîtrise d'œuvre au cabinet Soderef pour le prix de 11 000 € hors taxes et autorise Monsieur le Sénateur-Maire à signer le contrat et toutes pièces s'y rapportant.

M. Vogel précise qu'un dossier de demande de subvention DETR sera déposé auprès de la Sous Préfecture concernant cet aménagement.

Ensuite, il est proposé aux conseillers d'acquérir 8 bornes lumineuses pour un stationnement règlementé place du marché.

Il est précisé que ce projet a été présenté aux commerçants lors d'une réunion et que ce dernier a reçu un avis favorable.

DELIBERATION N° 2016-218 ACQUISITION DE BORNES ARRÊT MINUTE – PLACE DU MARCHÉ

M. le Sénateur-Maire propose au Conseil Municipal d'acquérir 4 bornes d'arrêt minute afin de mettre en place 8 places de stationnement règlementées sur la place du marché.

Ce projet a été approuvé par les commerçants et cette acquisition permettra de fluidifier le stationnement.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le devis de l'entreprise Magsys pour un montant de 15 680 € HT.

M. Vogel laisse ensuite la parole à M. Godet et M. Corbin pour la présentation des devis ci-dessous.

DELIBERATION N° 2016- 219 CHANGEMENT DES VITRAGES TEINTES DE LA MAIRIE

M. le Sénateur-Maire propose au Conseil Municipal de changer les vitrages teintés marron du bâtiment extérieur de la Mairie.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le devis de l'entreprise Tostain pour un montant de 7737,58 € HT.

DELIBERATION N° 2016- 220 ACQUISITION D'UNE REMORQUE

M. le Sénateur-Maire propose au Conseil Municipal d'acquérir une remorque pour les services techniques.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le devis de l'entreprise Gasche pour un montant de 2 394 € TTC.



DELIBERATION N° 2016- 221 INSTALLATION D'UN INTERRUPTEUR POUR L'ECLAIRAGE EXTERIEUR DE LA SALLE SAINT SULPICE

M. le Sénateur-Maire propose au Conseil Municipal d'accepter le devis de la SARL GRISON pour l'installation d'un interrupteur temporisé sur le hublot extérieur de la salle Saint Sulpice.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le devis de l'entreprise SARL Grison pour un montant de 252 € TTC.

DELIBERATION N° 2016- 222 INSTALLATION DE SPOTS SUR LA FACADE DE LA SALLE MELUSINE

M. le Sénateur-Maire propose au Conseil Municipal d'accepter le devis de la SARL GRISON pour l'installation de spots sur la façade de la salle Mélusine pour éclairer le lettrage pour la somme de 1 142,22 € TTC.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'accepter le devis de la SARL GRISON pour la somme de 1 142,22 € TTC.

DELIBERATION N° 2016- 223 DEMONTAGE DES TOILETTES PUBLIQUES FOYER SAINT SULPICE

M. le Sénateur-Maire propose au Conseil Municipal de démonter les toilettes extérieures situées à coté de la salle Saint Sulpice. Ces dernières n'ont plus lieu d'être étant donné qu'une toilette a été créée dans la salle.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le devis de l'entreprise Stéphane Freulon pour un montant de 1 680,05 € TTC.

6) Questions diverses

M. Vogel informe l'Assemblée qu'il a été constaté avec le policier intercommunal la démolition de constructions illégales à la Béchetière, conformément à une décision de justice.

M. Vogel informe ensuite l'Assemblée qu'un bien fait actuellement l'objet d'un droit de préemption urbain.

DELIBERATION N° 2016- 224 DROIT DE PREEMPTION URBAIN PARCELLE AM 176

La commune a reçu le 7/12/2016 une déclaration d'intention d'aliéner concernant la vente d'un bien situé 5 rue Twistringén à Bonnétable cadastré section AM 176 d'une superficie totale de 750 m² appartenant à Madame Josiane YVARD, au prix de 43 000 € + 3500 € de commission pour le notaire.

Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles L 213-3 et R 213-1,

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L 210-1, L 211-1 et suivants, L 213-1 et suivants, R 213-4 et suivants, R 211-1 et suivants, et L 300-1,

Vu la délibération du Conseil municipal du 23 octobre 2006 instituant un droit de préemption urbain sur le territoire de la commune de Bonnétable,

Vu la délibération du Conseil municipal du 23 octobre 2006 adoptant le PLU,

Considérant que la commune a un projet d'agrandissement du parking jouxtant le bien situé à côté de la salle polyvalente et en face du collège,

Considérant que ce bien, une fois démoli, permettrait d'agrandir le parking et de sécuriser davantage cette zone très passante et d'améliorer l'offre de stationnement pour le collège, la salle polyvalente et le gymnase,

Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité :

Article 1 : il est décidé d'acquérir par voie de préemption un bien situé à Bonnétable cadastré section AM 176, 5 rue Twistringén, d'une superficie totale de 750 m², appartenant à Madame YVARD Josiane.

Article 2 : la vente se fera au prix de 43 000 € net vendeur plus 3 500 € de commissions pour le notaire plus les frais de



notaire.

Article 3 : un acte authentique constatant le transfert de propriété sera établi dans un délai de trois mois, à compter de la notification de la présente décision auprès de Maître Campan.

Article 4 : le règlement de la vente interviendra dans les six mois, à compter de la notification de la présente décision.

Article 5 : le Maire est autorisé à signer tous les documents nécessaires à cet effet. Les crédits seront inscrits au budget 2017 de la commune.

M. Vogel précise ensuite que la Commune a reçu l'ordonnance du Tribunal de commerce concernant l'acquisition par la commune du terrain situé à la Cannetière.

Les vœux de la Commune auront lieu le vendredi 6/01/2017 à 19h à la salle Mélusine.

Le prochain conseil Municipal aura lieu le 16/01/2017 à 20h30 à la Mairie.

Mme Plever informe l'Assemblée qu'une réunion d'expertise a eu lieu concernant les fissures du sol des terrains de tennis.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.

Vu pour être affiché le 16/12/2016
le Sénateur-Maire, Jean Pierre VOGEL

